

REPAS DE SOUTIEN

POUR LES COMPAGNONS RACKETTÉS PAR LA JUSTICE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA MACHINE À EXPULSER

En juin 2008, des sans-papiers foutent le feu à leur taule. La plus grande prison pour étrangers de France, le centre de rétention de Vincennes, part en fumée. Une dizaine de retenus, choisis « au hasard » serviront d'exemple lors d'un procès dont l'issue ne laissait place à aucune surprise (de 8 mois à 3 ans de prison ferme).

Depuis l'incendie, des dizaines et des dizaines d'actes de solidarité à travers la France ont entaché le calme et le silence que voulait imposer cette justice de paix : tracts, affiches, déambulations sauvages et bruyantes, sabotages de distributeurs de banques qui balancent leurs clients sans-papiers aux flics, poses de banderoles, attaques incendiaires, boutiques défoncées et occupations ravageuses des collabos de la machine à expulser et de leurs locaux ainsi que de nombreux tags et autres formes diverses et variées.

Première réponse de l'Etat en février et juin 2010, lorsque plusieurs personnes sont perquisitionnées et arrêtées (et pour la plupart mises en examen) par la Section Anti-Terroriste de la Brigade Criminelle du 36 quai des Orfèvres dans le cadre d'une instruction ouverte autour de cette lutte sans médiation contre la machine à expulser et menée aujourd'hui par la juge Patricia Simon.

En janvier 2011, trois compagnon/nes se font prendre en pleine rue par la BAC dans le quartier de Belleville à Paris. Ils sont accusés d'avoir apposés sur les murs de Belleville des tags solidaires avec les insurgés de Tunisie et d'ailleurs: « Alger-Tunis-Partout Insurrection », « Nique la police », « Les prisons en feu, la Croix-Rouge au milieu », « Feu aux états », « Mort au pouvoir », « Crève L'Etat », « Guerre sociale », « Vive l'anarchie », « Vive la révolte » ou encore « Comme en Algérie, feu aux flics » (selon l'enquête des flics). Ils seront récupérés par la Section Anti-Terroriste pour finir leur garde à vue par une incarcération préventive. Camille, qui sera libérée une semaine plus tard après un passage en prison est assignée à résidence avec interdiction de voir ses amis et compagnons. Les contrôles judiciaires de Dan et Olivier leur interdisait d'entrer en contact, ils étaient déjà tous les deux accusés (lors des rafles de 2010) notamment de « destructions ou dégradations par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes », mais aussi individuellement d'autres faits de dégradations (tags sur et dans des banques, ravages chez des collabos de la machine à expulser comme Air France, Bouygues etc.). Ils sont donc incarcérés pour tout cela et notamment sous prétexte que le tag est une « forme minimale d'action directe » et qu'ils ne respectaient pas leur contrôle judiciaire...

Après trois mois de prison préventive à la maison d'arrêt de la Santé, les deux sont sortis à la mi-avril avec un nouveau contrôle judiciaire: interdiction de se voir, pointage toutes les semaines chez les flics, et 2000 euros à payer chacun pour « frais de justice » et le « dédommagement des éventuelles parties civiles »... Cette somme est mensualisée, c'est à dire qu'ils doivent payer 200€ chacun par mois jusqu'à ce que le compte soit bon, la carotte étant que s'ils ne payent pas chaque mois, ils seront réincarcérés. Ce couperet au-dessus de leurs têtes ne doit pas être toléré.

Parce que nous partageons le désir de liberté qui est le leur et la lutte pour un monde débarrassé des frontières et de tous les rapports sociaux qui nous enferment, nous avons fait le choix de ne pas les laisser seuls face à cette alternative dégueulasse. La lutte contre la machine à expulser à travers la France, l'Europe et ailleurs est une lutte à forte dimension collective, et l'Etat veut désormais faire payer ces deux camarades en espérant ainsi les isoler du reste de la lutte.

Tenez au courant de vos initiatives: libertepourtous@riseup.net



Trois Repas:

Mardi 31/05

Lundi 06/06

Vendredi 17/06

19H

**A LA
ROTISSERIE
4 RUE
SAINTE
MARTHE
METRO
BELLEVILLE**